
**COMPTE RENDU DE
 L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
 DU 2 JUIN 2022**

Le jeudi 2 juin 2022, à 15 heures,

l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires représentaient :

En Assemblée Générale Ordinaire :

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	86	6.367.879	12.729.777
Pouvoirs au Président	80	19.327	24.639
Pouvoirs mandatés à des tiers	2	82	107
Votes par correspondance	87	374.351	374.804
Total	255	6.761.639*	13.129.327**

*soit 76,14 % des 8.879.892 actions ayant le droit de participer au vote

** soit 85,40 % des 15.372.161 droits de vote existants

En Assemblée Générale Extraordinaire :

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	85	6.367.379	12.728.777
Pouvoirs au Président	80	19.327	24.639
Pouvoirs mandatés à des tiers	2	82	107
Votes par correspondance	88	374.851	375.804
Total	255	6.761.639*	13.129.327**

*soit 76,14 % des 8.879.892 actions ayant le droit de participer au vote

** soit 85,40 % des 15.372.161 droits de vote existants

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.775.978 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.219.973 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Présentation des Résultats 2021**
Paul-François VRANKEN – Franck DELVAL
- **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes**
Maître Francesco BETTI
- **Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**
Maître Francesco BETTI
- **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**
Maître Francesco BETTI
- **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**
 - Rapport sur les comptes consolidés
 - Rapport sur les comptes annuels
 - Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
 - Rapports spéciaux*Pour MAZARS, Michel BARBET-MASSIN*
Pour AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION, Philippe DANDON
- **Lecture et vote des résolutions**
Maître Francesco BETTI

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021,*
⇒ Bénéfice net de 4.185.164,29 €.
- *Quitus de son mandat au Conseil d'Administration*

Cette résolution est adoptée par 13.128.668 voix pour, contre 59 voix contre et 600 abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021*
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 8.335 K€.
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 8.313 K€.

Cette résolution est adoptée par 13.128.668 voix pour, contre 59 voix contre et 600 abstentions.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2021*

Bénéfice social		4.185.164,29 €
Report à nouveau antérieur de	+	<u>80.359.565,55 €</u>
Soit ensemble	=	84.544.729,84 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art	44.531,56 €
- au compte de report à nouveau	77.350.530,28 €

Distribution de :

7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euro par action, éligible, sur option et selon le bénéficiaire, à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.

Mise en paiement à compter du 12 juillet 2022.

<i>Au titre des exercices</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Montant éligible par action à l'abattement de 40 % (*) (article 158-3 du CGI)</i>
2018	7.149.668 €	0,80 €	0,80 €
2019	-	-	-
2020	-	-	-

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

Cette résolution est adoptée par 13.128.881 voix pour, contre 60 voix contre et 386 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

Cette résolution est adoptée par 13.128.475 voix pour, contre 89 voix contre et 763 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements	13.784 €
Montant des autres charges et dépenses	459.781 €
Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ	130.230 €

Cette résolution est adoptée par 13.128.528 voix pour, contre 60 voix contre et 739 abstentions.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 3 Juin 2021

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 56.762 actions auto-détenues au 24 mars 2022, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 836.946 actions pour un maximum de 31.385.475 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 12.823.657 voix pour, contre 305.646 voix contre et 24 abstentions.

SEPTIEME RESOLUTION :

- *Ratification de la décision du Conseil d'Administration de cooptation d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire*

Cooptation par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2021 de Monsieur Stéphane PUBLIE en qualité d'Administrateur, en remplacement de monsieur Dominique PICHART, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée par 13.127.307 voix pour, contre 1.219 voix contre et 801 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paul François VRANKEN*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.113.793 voix pour, contre 15.254 voix contre et 280 abstentions.

NEUVIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nathalie VRANKEN*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.390 voix pour, contre 1.810 voix contre et 127 abstentions.

DIXIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Jacqueline FRANJOU*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.507 voix pour contre 1.643 voix contre et 177 abstentions.

ONZIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne-Marie POIVRE*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.507 voix pour contre 1.643 voix contre et 177 abstentions.

DOUZIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre GAUTHIER*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.711 voix pour contre 1.439 voix contre et 177 abstentions.

TREIZIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane PUBLIE*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.785 voix pour contre 1.365 voix contre et 177 abstentions.

QUATORZIEME RESOLUTION :

- *Nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Dominique PICHART*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.247 voix pour contre 1.439 voix contre et 641 abstentions.

QUINZIEME RESOLUTION :

- *Nomination en qualité d'Administrateur de Madame Elisabeth BILLIEMAZ*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.127.507 voix pour contre 1.569 voix contre et 251 abstentions.

SEIZIEME RESOLUTION :

- *Nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Bertrand MARECHAUX*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée par 13.126.963 voix pour contre 2.239 voix contre et 125 abstentions.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :

- *Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2021*

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée par 13.125.235 voix pour contre 3.386 voix contre et 706 abstentions.

DIX-HUITIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 12.909.425 voix pour contre 219.092 voix contre et 810 abstentions.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production et Négocie jusqu'au 11 janvier 2021, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 12.909.983 voix pour contre 218.818 voix contre et 526 abstentions.

VINGTIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2022*

Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2022 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 12.909.523 voix pour contre 218.818 voix contre et 986 abstentions.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2022*

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2022 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.125.279 voix pour contre 3.386 voix contre et 662 abstentions.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION :

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée par 13.128.856 voix pour contre 265 voix contre et 206 abstentions.

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

VINGT-TROISIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.125.723 voix pour contre 3.444 voix contre et 160 abstentions.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée par 13.129.208 voix pour contre 59 voix contre et 60 abstentions.